

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie

Comité syndical
Séance du 24 janvier 2024

Délibération n° 2024 01 02

Création de la commission finances et ressources humaines

Date de convocation : 12 janvier 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté de Communes Seine Eure, suppléant
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Bertrand PÉCOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Albert DEPUIS, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire, suppléant

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLIER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, pouvoir à Frédéric DUCHÉ
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Cyriaque LETHUILLIER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Hubert LECARPENTIER
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-François BERNARD

Secrétaire de séance : Hubert LECARPENTIER

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	38	0	0	38

Exposé des motifs

Le président rappelle que l'article 3.2 du règlement intérieur mentionne « que le Comité Syndical peut mettre en place des commissions syndicales consultatives. Elles sont chargées d'étudier les projets présentés au Comité Syndical et de suivre l'activité du Syndicat Mixte dans ses différentes cartes de compétences. »

Il propose de mettre en place une commission consultative relative au finances et ressources humaines, afin de :

- préparer les différents documents budgétaires, conformément au règlement budgétaires et financier du syndicat,
- proposer et suivre le développement de la politique sociale du syndicat.

Le président rappelle que le comité syndical est libre de choisir le nombre de délégués la composant. Considérant le besoin de réactivité de cette commission, il est proposé qu'elle soit composée de 5 délégués : le président et 4 membres titulaires et 2 suppléants représentant toutes les cartes de compétences, répartis de façons homogène sur l'ensemble du territoire syndical.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine normande,
- l'article 4 du règlement intérieur du syndicat relatif aux commissions consultatives,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- de créer une commission consultative relative aux finances et aux ressources humaines du syndicat composée du président et de 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE